

**PROCÈS VERBAL DE RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-AMANS-DES-CÔTS**  
**EN DATE DU 10 JANVIER 2022**

L'an deux mille vingt-deux le dix janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Amans-des-Côts dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian CAGNAC, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 4 janvier 2022

**Étaient présents** : M. Frédéric BARTHE, Mme Elisabeth BROUZES, M. Yves CASEJUANE, M. Didier CASSAGNES, M. Ghislain LAVERGNE, Mme Isabelle LEMAIRE, M. Bruno NAYROLLES (à partir de 21h10), M. Christian POUGET, Mme Martine SEGARD-MAYEUX, M. Christian VAYSSIÈRE, M. Gilbert VAYSSIÈRE, Mme Jeannine VERNHES

**Absents excusés** : M. Bruno NAYROLLES (avant 21h10), M. Jean MARTY

**Procurations** :

*Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée et Mme Isabelle LEMAIRE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.*

### **1 – APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES DERNIÈRES RÉUNIONS**

Les procès-verbaux des derniers Conseils Municipaux en date du 18 octobre 2021, 15 novembre 2021 et 13 décembre 2021 sont approuvés à l'unanimité.

### **2 – DECISIONS DU MAIRE**

M. le Maire présente au Conseil Municipal les décisions qu'il a prises en vertu de la délégation des missions qui lui a été conférée par délibération du 3 juillet 2020.

**Décision n°20220110\_01** - Portant sur la non préemption du bien situé sur les parcelles AB 233 et AB 750, situées dans la zone soumise au droit de préemption urbain de la carte communale. Il s'agit de la maison de Mme Luce Marc à côté de l'office de tourisme, qui a été rachetée par des personnes venant régulièrement au camping et qui ont souhaité investir dans la région.

**Décision n°20220110\_02** - Portant sur la commande de panneaux d'affichage électoraux pour un montant de 1728,00 euros TTC. Les panneaux seront posés à Touluch et St Amans.

### **3 – DECISIONS MODIFICATIVES**

Suite à la réunion de la commission des finances en date du 7 janvier 2022, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur les décisions modificatives suivantes afin de pouvoir établir les restes à réaliser en fonction des dépenses prévues en investissement jusqu'au vote du prochain budget (budget principal et budget structure d'accueil), et de rembourser un acompte trop perçu sur le budget camping.

#### ***Délibération n°20220110\_01***

**Décision modificative n°9 – Budget Principal**  
**Virement de crédits– INVESTISSEMENT**

Sens	Op	compte	libellé	montant	Motif
A Augmenter	144	2183	Matériel et mobilier	+4844,31	Panneaux électoraux 1728,00 Mobilier mairie 3116,31
A Augmenter	141	2138	Village St Juery Touluch	+2445,20	AVP Maitrise oeuvre école 12445,20

A augmenter	209	21318	Bâtiments	+11648,79	Panneaux affichage évac ERP 202,00 Peinture mairie 4699,75 Elec mairie 1243,85 Hublots Salle polyvalente 11391,41 Rampe PMR mairie 7132,44 Isolation + archives mairie 9973,20 Agglo mairie 1355,25 Placo mairie 1224,00 Chauffage Atelier 6205,14 Isolation ancien couvent 380,78
A déduire	239	2151	Voirie	-2907,76	
A déduire	275	2138	Rénovation énergétique école	-16030,54	

### ***Délibération n°20220110\_02***

#### **Décision modificative n°3 – Budget Structure**

##### **Virement de crédits– INVESTISSEMENT**

Sens	Op	compte	libellé	montant	Motif
A Augmenter	10002	21754	Matériel et mobilier	+9085,31	Alarme incendie 9651,60
A Déduire	100003	2131	Rénov. énergétique	-9085,31	

### ***Délibération n°20220110\_03***

#### **Décision modificative n°1 – Budget Camping**

##### **Virement de crédits– FONCTIONNEMENT**

Sens	Chap	compte	libellé	montant	Motif
A Augmenter	014	7096	Atténuation de produits	+214,18	Remb. Acompte chalets
A Déduire	011	6061	Fournitures non stockables	-214,18	

## **4 – DEMATERIALISATION DES AUTORISATIONS D'URBANISME**

### ***Délibération n°20220110\_04***

Dans ce cadre de la mise en place de la dématérialisation des autorisations d'urbanisme (article L 112-8 et suivant du Code des Relations entre le Public et l'Administration), le service urbanisme d'Aveyron Ingénierie, à qui la commune a confié l'instruction des actes et autorisations d'urbanisme, a mis en place un Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU), compatible avec le logiciel d'instruction (Oxalis).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 422-1 et suivants,

Vu le Code des Relations entre le Public et l'Administration et notamment ses articles L 112-8 et suivants,  
Vu le Décret n° 2021-981 du 23 juillet 2021 portant diverses mesures relatives aux échanges électroniques en matière de formalité d'urbanisme,  
Vu le projet de Conditions Générales d'Utilisation du téléservice annexé à la présente délibération,  
Le conseil municipal ayant pris connaissance des éléments ci-dessus et des modalités de mise en place de cette dématérialisation,

DECIDE de la mise en place, à compter du 1er janvier 2022, d'un téléservice dénommé Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme accessible depuis le site internet de la commune,  
APPROUVE à 11 voix pour et 1 abstention les Conditions Générales d'Utilisation (CGU) de ce Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU) telles qu'elles sont annexées à la présente délibération.

*Arrivée de Bruno NAYROLLES à 21h10*

### **5 – QUESTIONS DIVERSES**

-M. Ghislain LAVERGNE demande que soient posés les panneaux indiquant le parking de la maison de santé car les gens se garent sur la route et gênent le passage.

-Mme Isabelle LEMAIRE demande s'il y a du nouveau concernant le Tabac Presse . M. le Maire répond qu'un couple est intéressé. Le commerce est également en vente sur un site professionnel.

-Mme Jeannine VERNHES demande quel est l'impact du Covid sur la commune. M. le Maire répond que la micro crèche est fermée depuis dimanche soir. Il y a également 60 élèves malades ou cas contact au collège. Il y a des cas à l'école primaire mais elle n'est pas fermée pour l'instant. M. Gilbert VAYSSIERE précise qu'un préavis de grève a été déposé par le personnel de l'éducation nationale pour jeudi cependant.

-M. le Maire informe qu'une réunion au sujet de la carte scolaire aura lieu à St Amans mercredi 12 janvier, organisé par le Département, avec les maires des communes concernées et l'inspection académique.

### **Fin de la séance à 21h30**

Prochaine réunion le 7 février 2022.

Le Maire, Christian CAGNAC

La Secrétaire, Isabelle LEMAIRE

M. CAGNAC	M. NAYROLLES	M. CASSAGNES	M. POUGET
Mme SEGARD-MAYEUX	M. LAVERGNE	M. BARTHE	Mme LEMAIRE
Mme VERNHES	M. CASEJUANE	M. MARTY	M. G VAYSSIÈRE
M. C VAYSSIÈRE	Mme BROUZES		